

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA CAN ET LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE LA SÈVRE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Alain LIAIGRE, Richard PAILLOUX, Nicolas VIDEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA CAN ET LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE LA SÈVRE

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN),

Vu le soutien de la CAN aux filières économiques,

Vu la délibération n°C42-12-2019 du 16 décembre 2019 approuvant l'acquisition de l'immeuble cadastré AK n°7 place de l'église à Echiré en vue de la réalisation du projet de la Coopérative Laitière de la Sèvre de création d'un lieu de promotion du beurre d'Echiré associé à une boutique,

Vu la délibération n°C47-12-2020 du 14 décembre 2020 approuvant le projet de lieu de promotion du beurre d'Echiré avec la Coopérative Laitière de la Sèvre,

Dans le cadre de la compétence Développement Economique et de l'accompagnement de la filière agroalimentaire,

La CAN s'est engagée à accompagner la Coopérative Laitière de la Sèvre en faisant l'acquisition en 2020 de l'ancien bureau de poste d'Echiré (65 000 € HT). Les travaux de réhabilitation (coût global de l'opération estimé à 584 885 € HT) sont en cours afin que le lieu devienne une vitrine permettant de faire rayonner ce savoir-faire local auprès des habitants du territoire mais également des visiteurs.

L'Etat soutient le projet au titre de :

- FNADT : 175 465 € (30 %),
- DRAAF – France Relance : 119 122,50 € (20 %) dont 67 134,00 € reversés à la Coopérative Laitière de la Sèvre pour l'aménagement intérieur des locaux.

Véritable lieu de promotion du beurre d'Echiré, la Coopérative Laitière de la Sèvre pourra à terme gérer un espace de vente de ses produits mettant ainsi en valeur son savoir-faire. Le lieu accueillera :

- un espace de vente où les clients pourront acheter des produits des marques Echiré ainsi que Sèvre & Belle (beurre, fromage, produits dérivés) et d'autres produits locaux,
- un espace de démonstration culinaire et de dégustation permettant notamment la formation des professionnels (chefs pâtisseries, boulangers, restaurateurs) à l'utilisation du beurre d'Echiré.

L'ouverture de l'Atelier de l'Excellence Echiré est prévue au dernier trimestre 2022.

Il s'agit de prévoir un bail de location sur 5 ans au-delà duquel une cession pourra être envisagée.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220926-C__35_09_2022-DE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention d'occupation jointe et autorise sa signature,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué